

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 septembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 370 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation d'un kiosque en vestiaire femmes, sis boulevard des Tranchées 35, parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de la séance du 2 décembre 2020, sous la présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 370 000 francs destiné à la rénovation et à la transformation d'un kiosque en vestiaire femmes, sis boulevard des Tranchées 35, parcelle 4067, feuille 3 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 370 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Séance du 2 décembre 2010

Audition de M^{mes} Marie Barbey-Chappuis (DSSP) et Frédérique Perler (DACM), conseillères administratives, et de M. Philippe Meylan, directeur (DACM)

M^{me} Barbey-Chappuis relate que la présente demande de crédit propose de mettre le kiosque de la place Emile-Guyénot à la disposition du personnel féminin du service Voirie – Ville propre (VVP). Situé dans un local indépendant du Muséum d’histoire naturelle (MHN), l’actuel vestiaire ne permet pas d’accueillir plus de deux personnes. La magistrate a eu l’occasion de le visiter et a pu constater qu’il est quasiment dépourvu d’éclairage naturel et ses fenêtres sont obsolètes. Pour s’y rendre, il faut inévitablement traverser une partie très mal éclairée du parc du MHN. Or, certaines employées de ce secteur commencent leur journée de travail à 4 h en semaine, tandis que toutes les équipes commencent à 4 h le samedi et à 5 h le dimanche. Elles ne se sentent pas en sécurité. Devant un tel constat, la réaffectation du kiosque des Tranchées permettra d’offrir un lieu adéquat et décent pour les employées VVP. Sachant que le lieu de départ des équipes du secteur est situé sur le boulevard Helvétique, le trajet depuis le kiosque sera effectué dans un contexte plus serein. En outre, le réaménagement de l’édicule permettra d’accueillir quatre personnes et donc augmenter le nombre de femmes au sein du service très majoritairement masculin.

M. Meylan ajoute que le projet prévoit d’aménager une douche, des toilettes, un local de séchage pour les vêtements professionnels ainsi qu’un espace de repos qui permettra l’installation d’une kitchenette. L’enveloppe de l’édicule sera isolée et les locaux chauffés. Le chauffage sera produit par une pompe à chaleur air/eau et la distribution par chauffage au sol. Le montant total du crédit demandé (TTC) s’élève à 370 000 francs.

La présidente s’enquiert de la longévité de ce vestiaire.

M. Meylan relève que le vestiaire sera utilisable durant de nombreuses années.

La présidente demande s’il aurait été possible d’aménager un vestiaire dans un appartement situé à proximité.

M. Meylan lui répond que la LDTR ne permet pas un tel procédé. En outre, il n’existe pas d’appartement à proximité.

Un commissaire demande s’il est possible d’intégrer un tel vestiaire dans la gare des Eaux-Vives.

M^{me} Barbey-Chappuis constate que ce lieu est trop éloigné du dépôt VVP situé à la place Sturm. Il s’avère que le territoire communal est divisé en sept secteurs géographiques de nettoyage. Le futur vestiaire de la gare des Eaux-Vives est destiné aux employés qui s’occupent de nettoyer le quartier des Eaux-Vives. Le dépôt de la place Sturm couvre quant à lui le secteur de la Vieille-Ville.

Une commissaire s'enquiert du caractère patrimonial de l'édicule des Tranchées.

M. Meylan précise que ce petit objet représente un intérêt historique certain même s'il ne figure pas à l'inventaire. Il témoigne d'une époque où il était de coutume d'intégrer des kiosques sur des places publiques.

Une commissaire demande si l'édicule pourrait accueillir plus de quatre personnes.

M. Meylan lui répond par la négative. Le nombre défini correspond aux normes édictées par l'OCIRT.

Une commissaire aimerait savoir s'il a été envisagé de mettre cet édicule à la disposition des habitant-e-s du quartier.

M^{me} Perler lui répond par la négative. Entourée de routes, la place n'est pas favorable à la tranquillité. En outre, le bâtiment est relativement étroit pour pouvoir organiser des activités.

Une commissaire demande si l'édicule possède actuellement des WC publics.

M. Meylan lui précise que ces WC sont désaffectés.

Une commissaire demande des précisions sur l'accessibilité à l'édicule et la distance qui le sépare du lieu de travail des employées VVP.

M. Meylan répond que le kiosque est entouré de passages piétons. On compte environ 70 m de distance pour accéder au lieu de travail.

Discussion et votes

La présidente fait part de son regret quant à l'affectation réservée à l'ancien kiosque.

Un commissaire estime qu'il n'est plus possible d'aménager d'arcade commerciale à cet endroit. L'édicule est trop étroit et sa situation géographique peu avantageuse.

Une commissaire aimerait reporter le vote de cet objet car elle aimerait procéder à une visite à titre individuel.

Un commissaire affirme que le Parti libéral-radical est prêt à voter cet objet ce soir. La Ville n'a pas trouvé d'affectation à cet édicule pendant des années et les employées VVP ont besoin d'un vestiaire décent.

Un commissaire fait remarquer que le vote de cet objet n'est pas prévu à l'ordre du jour.

La présidente fait part de son étonnement quant à cet oubli.

Un commissaire propose d'intégrer le vote de la proposition PR-1424 à l'ordre du jour.

La présidente met au vote l'intégration du vote de la PR-1424 à l'ordre du jour.

La majorité de la commission accepte donc cette modification de l'ordre du jour, soit par 7 oui contre 6 non et 1 abstention.

La présidente met au vote la proposition PR-1424, qui est approuvée à la majorité des membres présents, soit par 12 oui (3 S, 2 Ve, 1 EàG, 2 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (Ve, S).